



La CFE Énergies salue le premier pas vers la taxe carbone aux frontières de l'Union Européenne

Fin février, le GIEC publiait un nouveau rapport sonnante comme un terrible avertissement sur les conséquences de l'inaction climatique et alertant sur ses effets dévastateurs en Europe, qu'il s'agisse de la mortalité liée aux vagues de chaleur, des sécheresses, des inondations ou, à plus long terme, de l'élévation du niveau de la mer. Les données que vient de publier l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) font état en 2021 de la plus forte hausse des émissions de CO₂ liées à l'énergie : 2 milliards de tonnes. Cela confirme, s'il en était encore besoin, qu'en matière de climat, les actes comptent bien plus que les beaux discours faits lors des COP !

Dans ce contexte, la CFE Énergies salue l'accord qui vient d'être trouvé entre les ministres européens de l'économie et des finances sur une approche commune du « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières » (MACF), plus communément appelé « taxe carbone aux frontières » de l'Union Européenne. Partie intégrante du paquet climat « Fit for 55 », ce mécanisme est en effet essentiel pour donner un prix au carbone et donc décarboner l'économie tout en évitant les distorsions de concurrence entre les entreprises européennes soumises à ce prix européen du carbone et les entreprises extra-européennes, et donc les délocalisations appelées « fuites de carbone ». La CFE Énergies y voit un bel exemple de volontarisme climatique européen.

Pour autant, cet accord exclut des sujets aussi majeurs que clivants comme l'avenir des revenus liés à la fin des quotas gratuits, le soutien aux exportations européennes ou l'utilisation des recettes générées par ce MACF. Cet accord des ministres est donc un premier pas dans la bonne direction mais le débat ne fait que commencer entre les pays comme la France qui font de la décarbonation et de la réindustrialisation les priorités et d'autres, comme l'Allemagne et plusieurs pays d'Europe du Nord, qui privilégient le maintien des capacités exportatrices de leurs industries et veulent éviter les risques de représailles commerciales sur leurs exportations.

Si la Belgique semble vouloir sauter le pas de la priorité donnée à l'action climatique et à la souveraineté énergétique en décidant de retarder de dix ans, à 2035, sa sortie du nucléaire, l'Allemagne fait elle face à une hausse de 4,5 % de ses émissions de CO₂ en 2021 et à une augmentation de sa dépendance aux énergies fossiles importées, sans pour autant en tirer les conséquences sur ses trois derniers réacteurs en fonctionnement. Le retour en force du charbon en Europe dès 2021 avec une production électrique à partir de charbon en hausse pour la première fois depuis 2011 et plus encore à l'occasion de la crise russo-ukrainienne, est un tout aussi mauvais signal pour le climat.

Convaincue que l'action climatique reste une urgence, la CFE Énergies soutient donc les efforts faits par la présidence française de l'Union Européenne pour arriver, dans les meilleurs délais, à un accord complet sur cette taxe carbone aux frontières qui favorise la réindustrialisation et défend le pouvoir d'achat des citoyens européens.

Contact presse : Alexandre GRILLAT – alexandre.grillat@cfe-energies.com